

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B
COMITÉ SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE PRODUCTION se sont réunis en séance extraordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 19 octobre 2023

Date d'affichage : le 19 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 66
 Nombre de membres présents : 34 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
 Nombre de votants : 34 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
 Quorum : Au-delà de 34 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine		X	CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel		X	MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle	X		WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène		X	NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLED Frédéric		X	AUBERT Christian	X	
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian		X
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal		X	PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel	X		GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	PELLETIER Franck	X		FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane		X	NOCQUET Patrice	X	
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie		X
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane		X	THOREZ Bernard	X	
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	MARTINET Dominique	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier	X		GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick		X	MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice	X		PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal		X	BERNARDIN Jeanne-Marie		X

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique		X
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme	X		EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique		X	DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric	X		JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLOIN Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X		GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMAMIN	BACHA Virginie	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain		X	RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal		X	AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François		X	VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine		X	BERGER Dominique		X

Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente les excuses Monsieur Dorick BARILLOT et Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Présidents, ainsi que Madame Marylène PICARD, Madame Nathalie LEOMENT et Madame Nadine RENAUD.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 28 juin 2023 ;
- Modification des statuts du SERTAD ;
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du SERTAD – année 2022 ;
- Information sur le chlorothalonil R471811 ;
- Programme Re-Resources : participation aux charges du budget principal ;
- Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations ;
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Syndical dans le cadre de ses délégations ;
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 JUIN 2023 (2023-non visée) :

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'arrêter le procès-verbal du Comité Syndical du 28 juin 2023 qui a été transmis par mail le 19 juillet 2023 à tous les délégués titulaires et suppléants.

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Comité Syndical du 28 juin 2023 est approuvé.

MODIFICATION DES STATUTS DU SERTAD (2023-71) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que par délibération du 20 juin 2023, le SERTAD a modifié ses statuts. Le Syndicat 4B étant membre du SERTAD, le Comité Syndical doit délibérer sur ces modifications statutaires.

Les modifications portent sur deux articles :

- Un article est ajouté pour permettre au SERTAD d'adhérer à une Société Publique Locale dans le cadre d'une gestion commune avec une collectivité chargée de la production ou de la distribution d'eau potable.

- La mention de l'existence d'un budget analyses est supprimée à l'article 2.2 concernant les vocations facultatives car ce budget a été dissous le 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'approuver les modifications des statuts du SERTAD annexés à la présente délibération.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERTAD – ANNÉE 2022 (2023-72) :

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, présente aux membres du Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SERTAD pour l'exercice 2022 (voir document ci-joint).

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente les différentes données récapitulées dans le rapport annuel pour l'exercice 2022.

- Le SERTAD est composé de 13 collectivités (le Syndicat 4B, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvres, 9 communes et la régie eau potable Haut Val de Sèvres).
- Le SERTAD dessert environ 60 000 habitants en production et 46 640 habitants en distribution (22 517 compteurs).
- La ressource en eau provient principalement du barrage de La Touche Poupard, de la Sèvre Niortaise et de 3 captages.
- En 2022, le SERTAD Production a prélevé dans le milieu 2 786 001 m³ et a vendu 2 280 911 m³ dont 12 013 m³ au SMAEP 4B.
- Le SERTAD Distribution a un rendement 94.8%.
- Les tarifs de distribution sont les suivants au 01/01/2023 :
 - 66.12 € HT/an d'abonnement
 - 1,57 € HT/m³

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SERTAD – exercice 2022 annexé à la présente délibération.

INFORMATION SUR LE CHLOROTHALONIL R471811 (2023-non visée) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que le chlorothalonil est un fongicide interdit depuis 2020. La molécule mère est recherchée dans le cadre du contrôle sanitaire depuis 2021 et dans le cadre de l'autocontrôle du Syndicat depuis 2022.

En avril 2023, l'ANSES a mis en évidence de façon générale en France la présence du métabolite chlorothalonil R471811 dans le cadre d'une campagne exploratoire de mesures relatives aux polluants émergents dans l'eau potable.

L'ARS des Deux-Sèvres a intégré ce métabolite dans le contrôle sanitaire cet été et les analyses réalisées sur plusieurs réservoirs du Syndicat mettent en évidence la présence de ce métabolite au-delà de la limite qualité fixée à 0.1 µg/L mais inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/L.

Bien que la dangerosité de ce métabolite ne soit pas encore connue, la limite qualité est pour l'instant fixée à 0.1 µg/L comme pour les métabolites classés pertinents par application du principe de précaution. Si toutefois le chlorothalonil R471811 s'avérait être un métabolite non pertinent, sa limite de qualité serait relevée à 0.9 µg/L.

Monsieur Daniel BARRÉ, délégué de la commune de Chizé, souligne que l'effet cocktail, à savoir la coexistence de plusieurs métabolites dans l'eau potable, est très peu connu.

Monsieur Jean-Pierre NIVELLE, délégué de la commune de Villefollet, s'interroge sur la présence de ce métabolite dans l'eau en bouteille. Monsieur Bernard BELAUD, Président, précise que la Fée des Lois sur Prahecq est également concernée par le dépassement de la limite qualité.

Le Syndicat va devoir demander avant le mois d'avril 2024 une dérogation d'une durée de 3 ans, renouvelable pour la même durée. Une communication sera adressée à l'ensemble des abonnés dès lors que la dérogation sera effective.

L'ARS demande en outre aux services d'eau concernés de mettre en place une surveillance analytique sur ce métabolite ainsi que des actions préventives et curatives.

Le coût du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle va être fortement impacté par ce nouveau métabolite. Cela permettra cependant d'acquérir des données concernant la dynamique de ce

métabolite, notamment en fonction de la pluviométrie enregistrée. Dans le département de la Vienne où la dérogation est effective depuis cet été, les analyses réalisées par les services d'eau depuis le printemps dernier montrent une certaine stabilité mais là-bas non plus, l'évolution des concentrations avec la pluviométrie n'est pas encore connue.

En matière d'actions curatives, les charbons actifs sont efficaces mais saturent très rapidement ce qui nécessite un renouvellement beaucoup plus fréquent. Le Syndicat a pu observer qu'à la station de Caunay, les charbons actifs renouvelés au printemps dernier ont permis un abattement significatif de la concentration de chlorothalonil dans l'eau. En effet, dans l'eau brute, on relève une concentration de 1.3 µg/L alors que dans l'eau traitée, la concentration relevée est de 0.10 µg/L. Sachant que le coût du renouvellement des charbons actifs s'établit à 25 000 € HT et qu'il faudrait les déployer sur 9 des 10 stations de traitement du Syndicat, avec une durée de vie considérablement réduite, le coût des actions curatives risque d'impacter très fortement le prix de l'eau.

Monsieur Jérôme PELTIER, délégué de la commune de Saint-Romans-les-Melle, déplore qu'une fois de plus, le principe pollueur-payeur ne s'appliquera pas.

En matière d'actions préventives, ce métabolite n'étant connu que depuis le printemps dernier, il n'est pas inclus dans les actions du nouveau programme d'actions Re-Sources et de plus, il est interdit depuis 2020.

Monsieur le Président souligne que les élus du Syndicat sont des relais privilégiés auprès des abonnés. Le Syndicat est actuellement en train de construire un argumentaire pour pouvoir répondre aux questions des abonnés. Ce dernier sera diffusé aux élus du Syndicat.

En parallèle, un travail de concertation est en cours entre les différents services d'eau du département pour harmoniser la communication qui sera transmise aux abonnés lors de la mise en place de la dérogation. Madame Béatrice COURTIN, déléguée de la commune de Melle, souligne que cela est nécessaire car la commune de Melle est desservie en eau par 3 services différents.

PROGRAMME RE-SOURCES : PARTICIPATION AUX CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL (2023-73) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que le programme Re-Sources est porté par le budget Production et participe aux charges du budget principal conformément à la clé de répartition basée sur l'affectation des agents aux différentes missions exercées par le Syndicat délibérée lors de l'adoption du budget primitif.

Pour l'année 2023, il était prévu que le programme Re-Sources participe aux charges de fonctionnement et de personnel du budget principal à hauteur de 8.25% contre 6% les années précédentes. Le recrutement d'un nouvel animateur était effectivement prévu pour renforcer l'équipe en place.

Or, compte tenu des difficultés actuellement rencontrées sur le marché de l'emploi, ce poste n'est toujours pas pourvu. De plus, l'animatrice en poste depuis fin 2019 a démissionné début avril 2023 et son remplacement n'est effectif que depuis le 12 juin 2023.

Par conséquent, le taux de participation prévisionnel de 8.25% pour l'année 2023 n'est pas adapté à la réalité.

Il est proposé de faire participer le programme Re-Sources aux charges du budget principal comme suit :

- Salaires et charges effectivement constatées au CFU du budget Principal des postes suivants :

Intitulé du poste	% d'affectation au programme Re-Sources
Chargé de missions agronomie et eau potable	100%
Animateur programme d'action territoriales	100%
Responsable du service Qualité	50%
Directeur	5%
Responsable du service administratif	5%
Stagiaire Re-Sources	100%

- Forfait de 20% sur la base des salaires et charges ci-dessus pour les frais indirects (fournitures administratives et bureautiques, entretien et réparation du matériel de bureau, ordinateurs, formation, assurance, etc).
- Pro-rata égal à la part des ETP affectées au programme Re-Sources sur les ETP totaux pour les dépenses suivantes constatées au CFU du budget principal : frais de mission, frais kilométriques versés aux agents, location de véhicules, amortissement des véhicules légers, assurance des véhicules et carburant.

Afin de ne pas impacter les autres budgets, la différence entre la participation prévisionnelle et modifiée sera supportée par le budget Production pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'adopter ces nouvelles modalités de participation du programme Re-Sources aux charges du budget principal dès l'année 2023 et pour les années à venir.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2023-non visée) :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur le Président rend compte aux membres du Comité Syndical des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ces décisions sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
21/09/2023	2023-06	Convention de prestation de services	Convention d'analyse et de conseil en fiscalité de l'environnement avec le cabinet LEYTON.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2023-non visée) :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des délibérations prises par le Bureau Syndical dans le cadre de ses délégations. Ces délibérations sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
28/06/2023	2023-62	Commande publique entre 90 000 € HT et 800 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution sur les communes de Melle et de Marcillé (entreprise M'RY pour un montant de 348 316.92 € HT).
13/09/2023	2023-63	Ressources humaines : organisation du travail	Modalités de mise en œuvre du télétravail définies dans le règlement télétravail.
13/09/2023	2023-64	Ressources humaines : organisation du travail	Évolutions du Forfait Mobilités Durables.
13/09/2023	2023-65	Vote d'autorisations spéciales ou virements de crédits reconnus nécessaires en cours d'exercice	Décision modificative n°1 du budget Production (régularisation d'écritures d'amortissement).
13/09/2023	2023-66		Décision modificative n°1 du budget DSP Véolia (remboursement du capital du nouvel emprunt).
13/09/2023	2023-67	Demande de remise gracieuse	Demande de remise gracieuse de la famille d'un abonné de Gournay-Loizé (facturation plafonnée à 4 fois le

			volume historique dans le cadre d'une fuite non éligible à la loi Warsmann).
--	--	--	--

QUESTIONS DIVERSES (2023-non visée) :

Madame Maryse MORNET-KOHLER, Vice-Présidente, présente aux membres du Comité Syndical la page du site internet du Syndicat 4B réservée aux membres du Comité Syndical.

Désormais, dans le mail de convocation pour les réunions du Comité Syndical, les élus pourront consulter la note de synthèse ainsi que les documents annexes de la réunion à venir. Ils y retrouveront également le procès-verbal et les documents annexes de la précédente réunion ainsi que les prochaines dates de réunion. Des documents utiles tels que les RPQS et le règlement du service seront également disponibles sur cette page.

Cette page sera protégée par un mot de passe qui sera communiqué dans le mail de convocation et modifié à chaque réunion.

Par ailleurs, afin de s'assurer du quorum, les membres du Comité Syndical seront invités à indiquer leur présence à la réunion en répondant à un sondage dont le lien sera également transmis par mail.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Madame Jocelyne BERNARDIN

Le Président,
Bernard BELAUD



**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B
COMITÉ SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE DISTRIBUTION se sont réunis en séance extraordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 19 octobre 2023

Date d'affichage : le 19 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 66
 Nombre de membres présents : 34 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
 Nombre de votants : 34 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
 Quorum : Au-delà de 34 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine		X	CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAU Michel		X	MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle	X		WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène		X	NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLÉ Frédéric		X	AUBERT Christian	X	
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian		X
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal		X	PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel	X		GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	PELLETIER Franck	X		FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane		X	NOCQUET Patrice	X	
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie		X
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane		X	THOREZ Bernard	X	
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	MARTINET Dominique	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier	X		GIRAULT David		X
LUSSEY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick		X	MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice	X		PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal		X	BERNARDIN Jeanne-Marie		X

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique		X
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme	X		EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique		X	DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric	X		JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLOIN Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X		GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMAMIN	BACHA Virginie	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain		X	RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal		X	AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François		X	VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine		X	BERGER Dominique		X

Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Fonds de solidarité logement 2023 : bilan 2022 et participation au titre de l'année 2023 ;
- Fin du contrat d'affermage avec la SAUR : traitement des estimations ;
- Questions diverses (point sur la vente d'eau exceptionnelle sur le secteur des communes de Couture d'Argenson, Loubillé et Aubigné).

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT : BILAN 2022 ET PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 (2023-74) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que le FSL est un fonds géré par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pouvant être sollicité par les habitants en difficulté financière pour les aider à régler leurs charges de logement (loyer, énergie, eau, assurance, dépôt de garantie).

D'autres financeurs dont les distributeurs d'eau peuvent s'y associer soit par abondement soit par abandon de créances.

Le syndicat 4B y adhère depuis 2013 et a opté pour l'abondement (2915,50 € versés en 2014 soit 0,50 €/abonné, 4000 € de 2015 à 2018, 3000 € versés de 2019 à 2022).

Au total en 2022, 3 128 demandes ont été déposées pour tous les volets du FSL (contre 3 100 en 2021) et 2 271 aides ont été attribuées.

En ce qui concerne les abonnés du Syndicat 4B, 17 demandes ont été déposées (contre 19 en 2021) et 16 aides ont été attribuées (comme en 2021) pour un montant total de 1699 € (contre 1 526 € en 2021).

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose de maintenir la participation du Syndicat à hauteur de 3000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'abonder le Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 3000 € au titre de l'année 2023 et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Christian AUBERT, délégué de la commune de Chef-Boutonne, demande s'il ne serait pas préférable d'accepter des abandons de créances. Madame Anne-Lise MARSIN, Responsable du Service Administratif, explique que le Syndicat abandonne régulièrement des créances dans le cadre de procédures de surendettement ou de liquidation judiciaire.

TRAITEMENT DES ESTIMATIONS DANS LE CADRE DE LA FIN DU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC LA SAUR (2023-75) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que le contrat d'affermage pour la distribution de l'eau potable sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain s'est achevé le 12 septembre 2022. Ce dernier ne prévoyait pas expressément le traitement des estimations de consommation. Il est par conséquent nécessaire de s'assurer qu'aucune des parties n'est lésée.

Entre fin août et début septembre 2022, la SAUR a effectué la relève des 455 compteurs actifs à la fin du contrat. Le Syndicat 4B a quant à lui effectué le premier relevé de ces mêmes compteurs entre fin février et début mars 2023, soit sur environ 6 mois de consommation.

Sur les 455 compteurs actifs à la fin du contrat :

- La SAUR a facturé 96 compteurs sur la base d'une estimation de consommation.
- Sur ces 96 compteurs, le Syndicat a pu effectuer un relevé réel sur 84 compteurs.
- Le Syndicat a facturé au total sur ces mêmes compteurs 7135 m³ de consommation sur 6 mois ce qui est légèrement supérieur à 50% de la consommation estimée par la SAUR sur les 12 mois précédents (6655 m³).

Par conséquent, on peut considérer que les surestimations et sous-estimations de la SAUR sont équilibrées et plutôt en faveur du Syndicat.

Pour 13 abonnés estimés, la première facturation du Syndicat a entraîné l'émission d'un avoir. Compte tenu de ce qui précède, le Syndicat accepte de rembourser les abonnés concernés.

L'enregistrement comptable de ces avoirs se fera par mandat administratif au compte 678 sous réserve que l'abonné ait bien transmis un RIB au Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'autoriser le Président à signer un protocole d'accord transactionnel avec la SAUR à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que la prise d'eau autorisée par le Syndicat 4B sur les poteaux incendie des communes de Loubillé, Aubigné et Couture d'Argenson par l'entreprise chargée des travaux d'un chantier éolien en période de restriction des usages de l'eau a provoqué l'émoi de certains habitants et des maires concernés. La situation a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse régionale.

Monsieur le Président rappelle que la vente d'eau exceptionnelle a été cadrée par délibération du Comité Syndical du 14 juin 2016. Afin de répondre aux demandes de prises d'eau exceptionnelles, le choix avait été fait de les autoriser sur les poteaux incendie avec mise à disposition d'un compteur plutôt que d'installer des bornes-fontaines qui auraient nécessité un investissement important et représenter un maillage territorial moins dense.

Les entreprises ou services demandeurs sont ensuite facturés pour les volumes ainsi consommés (au même prix du m³ que les abonnés) et pour le temps de mise à disposition du compteur (abonnement mensuel).

Monsieur Jérôme PELTIER, délégué de la commune de Saint-Romans-les-Melle, estime que l'on peut légitimement s'interroger sur l'usage d'eau potable pour arroser des chemins. Monsieur Bernard BELAUD précise qu'en tant que service d'eau, le Syndicat n'a pas droit de regard sur l'usage que le demandeur fait de l'eau in fine.

Le Syndicat va faire évoluer ses procédures afin d'informer les mairies concernées par ces demandes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Madame Jocelyne BERNARDIN

Le Président,
Bernard BELAUD



SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B
COMITÉ SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE PROTECTION INCENDIE se sont réunis en séance extraordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 19 octobre 2023

Date d'affichage : le 19 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 15 délégués titulaires
Nombre de votants : 15 délégués titulaires
Quorum : Au-delà de 14 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel		X	MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle	X		WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène		X	NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
ENSGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTIVILLIÉ	PELLETIER Franck	X		FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme	X		EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique		X	DUPIN Romain		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X		GIRAUDEAU Alain		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X

Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Point sur le programme d'investissements nouveaux :
 - Point sur l'état d'avancement du programme ;
 - Subvention DETR accordée ;
 - Point sur la facturation.
- Questions diverses.

POINT SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS NOUVEAUX (2023-non visée) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que le programme pluriannuel d'investissements nouveaux a été délibéré en Comité Syndical le 14 octobre 2021.

Pour les ouvrages inscrits en restes à réaliser de 2022, la réception des 4 outres implantées en 2023 (au lieu-dit « Grange » à Limalonges, au lieu-dit Magnantru à Périgné, chemin de Souchon à Montigné/Celles-sur-Belle et Beauvais à Saint-Génard/Marcillé) a eu lieu le mercredi 11 octobre 2023.

Pour les nouveaux ouvrages prévus au budget primitif 2023, la consultation des entreprises est actuellement en cours jusqu'au 30 octobre pour la création d'une outre de 120m³ au lieu-dit Taverne à Périgné, une outre de 60 m³ au lieu-dit Chalandray à Pouffonds/Marcillé et une outre de 120 m³ au lieu-dit Moindrouze à Montigné/Celles-sur-Belle.

Pour l'outre de 120 m³ prévue au lieu-dit Vaupoupon à Périgné, la recherche d'un emplacement est en cours.

L'implantation de deux nouveaux poteaux incendie au lieu-dit Chez Colin à Limalonges et au lieu-dit Charzay à Mazières-sur-Béronne/Melle va être réalisée par les agents du Syndicat (travaux en régie).

Monsieur Bernard BELAUD annonce aux membres du Comité Syndical que la Préfecture des Deux-Sèvres a attribué une subvention DETR de 46 795.20 € pour l'implantation de ces 10 nouveaux ouvrages de défense incendie répartis sur 5 communes, soit 40% du montant prévisionnel des travaux.

D'ici la fin de l'année 2023, le Syndicat va facturer les 21 communes ayant transféré la compétence défense incendie pour la participation aux investissements réalisés en 2021 et 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Madame Jocelyne BERNARDIN



Le Président,
Bernard BELAUD

